

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 001-9570/21/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Club d'Affaires Franco Allemand de Provence pour promouvoir et développer le partenariat économique avec l'Allemagne - Approbation d'une convention MET 21/17777/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Club d'Affaires Franco-Allemand de Provence (CAFAP) existe depuis 27 ans et se propose comme médiateur et facilitateur dans les relations économiques entre les acteurs institutionnels et économiques métropolitains et allemands.

Le CAFAP développe et soutient des projets économiques en coopération avec des partenaires locaux et internationaux en y apportant l'expertise du marché et de la culture entrepreneuriale allemande. Le CAFAP s'appuie sur ses 80 membres, mais aussi sur ses partenaires économiques pour conseiller et accompagner les sociétés allemandes qui souhaitent s'implanter sur le territoire métropolitain. Le CAFAP fait partie d'un réseau de 20 clubs d'affaires franco-allemands en France et en Allemagne et représente localement la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie de Paris. Il héberge le bureau de liaison du Forum Industriel Allemand pour ITER. Le CAFAP propose un programme annuel qui comporte des réunions thématiques, des visites de site, des séminaires spécialisés mais aussi des temps de rencontre plus informels.

Les objectifs du CAFAP concordent avec la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de renforcer ses liens économiques avec l'Allemagne, 2^{ème} investisseur du territoire métropolitain, un des principaux clients du territoire à l'export, et un des partenaires internationaux, dont l'intérêt stratégique est renforcé dans la nouvelle donne des échanges internationaux dus à la crise COVID.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

L'Allemagne fait ainsi partie des destinations cibles prioritaires dans la stratégie internationale de la Métropole avec comme porte d'entrée Hambourg.

Hambourg, 3^{ème} port d'Europe, un des territoires les plus dynamiques et les plus riches d'Allemagne partage en effet avec la Métropole Aix-Marseille-Provence des actions de partenariats croisés significatives :

- Sur les filières Santé, Tourisme –Art de Vivre, énergie et environnement et maritime et logistique
- Sur le positionnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence de et vers l'Afrique
- Sur des échanges croisés possibles sur des missions économiques ou salons professionnels (comme le MIPIM)

Le partenariat Métropole – CAFAP englobe les 4 points suivants :

- Stratégie : Le CAFAP fait bénéficier la Métropole Aix-Marseille-Provence de son expertise, de sa veille économique sur l'Allemagne et de son réseau en France et en Allemagne pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie économique de la Métropole AMP sur l'Allemagne, en particulier en 2021 en intégrant les effets de la crise sanitaire COVID.

- Promotion économique du territoire avec l'Allemagne : Le CAFAP organise une dizaine d'événements pour renforcer les liens avec l'Allemagne. Il poursuivra en 2021 l'organisation d'événements de promotion du partenariat avec l'Allemagne en tenant compte des conséquences et des opportunités liées à la crise COVID.

- Renforcement du partenariat économique avec Hambourg : Le CAFAP est un facilitateur dans la relations entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le territoire de Hambourg. Il informe la Métropole des opportunités à saisir pour renforcer les relations économiques avec Hambourg.

- Attraction d'investissements allemands. Le CAFAP contribue à l'attraction des investissements allemands sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence. Il accueille et accompagne les délégations d'entreprises allemandes en partenariat étroit avec Provence Promotion

Par conséquent, il est proposé à la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir le CAFAP dans son programme de travail 2021 à hauteur de 5 000 euros afin de renforcer le partenariat économique avec l'Allemagne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°NH 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

Considérant

- L'intérêt de promouvoir et développer le partenariat économique avec l'Allemagne ;

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 5 000 euros à l'association CAFAP au titre de l'exercice 2021.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée conclue avec l'association CAFAP.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - sous politique B330 – chapitre 65 - nature 65748 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Fonds européens
Relation avec l'Europe

Didier PARAKIAN